

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**COMITE DEPARTEMENTAL DU 16 NOVEMBRE 2012**

Communes	Propositions du Comité	Coût des travaux éligibles	Subventions du CG
<b>CDC DU RIED DE MARCKOLSHEIM</b> Rues Principale et de l'Ecole à HEIDOLSHEIM	Accord	62 275,60 €	18 594,75 €
<b>RICHTOLSHEIM</b> Place de l'Eglise	Accord	42 241,30 €	12 624,39 €
<b>BLANCHERUPT</b> Rue Principale	Ajourné	à représenter en 2013	
<b>BISSERT</b> Rues d'Altwiller et des Seigneurs	Accord	92 162,00 €	24 048,60 €
<b>ROESCHWOOG</b> Rue Principale 1ère tranche	Accord ( 2 )	41 301,90 €	12 113,83 €
<b>FEGERSHEIM</b> Rues de l'Ecole et du Mal des Logis Gilles	Rejet ( 8 )		
<b>REUTENBOURG</b> Rue de la Rivière	Rejet ( 8 )		
<b>BERSTETT</b> Traverses à GIMBRETT	Accord	74 485,32 €	22 067,35 €
<b>ROSENWILLER</b> Rue de l'Ecole	Rejet ( 5 )		
<b>WILLGOTTHEIM</b> Rues des Bouchers, Meunier et Acacias	Accord ( 3 )	130 998,00 €	39 188,40 €
<b>ACHENHEIM</b> Rues de la Bruche, Montée et de l'Eglise	Accord ( 2 )	111 935,20 €	33 286,00 €
<b>LEUTENHEIM</b> Rue de la Forêt	Rejet ( 1 )		
<b>DINSHEIM SUR BRUCHE</b> Place de la Paix	Rejet ( 5 )		
<b>OBERSCHAEFFOLSHEIM</b> Rue du Général de Gaulle 1ère tranche	Accord	68 100,00 €	20 178,00 €
<b>OBERSCHAEFFOLSHEIM</b> Rue de l'Eglise	Rejet ( 3 )		
<b>OFFENDORF</b> Rue Hennenberg	Rejet ( 1 )		
<b>HOCHFELDEN</b> Rue du Général Leclerc et des Bouchers	Ajourné	à représenter en 2013	
<b>MARLENHEIM</b> Rue du Général de Gaulle : traversée	Accord ( 2 )	48 940,32 €	14 682,10 €
<b>CDC PORTE DU VIGNOBLE</b> Rue du Général de Gaulle à MARLENHEIM	Accord ( 2 )	6 620,46 €	1 940,80 €
<b>SAESSOLSHEIM</b> Rue Principale 2ème tr et rue des Champs	Rejet ( 7 )		
<b>CDC DE LA REGION DE BRUMATH</b> Rues du Cygne et Sandgarten à BRUMATH	Rejet ( 5 )		
<b>HUTTENDORF</b> Rues de l'Ecole et de l'Eglise	Ajourné	à représenter en 2013	
		<b>679 060,10 €</b>	<b>198 724,22 €</b>

1. Secteur ne présentant pas d'intérêt patrimonial ou paysager particulier

2. uniquement le secteur présentant un intérêt patrimonial ou paysager

3. Mise en souterrain du réseau téléphonique seul

4. Mise en souterrain du réseau électrique seul

5. hors critères convention

6. dossier incomplet : manque devis génie civil

7. dossier pouvant bénéficier de l'article 8 ( 40% des partenaires électriques et sans intervention du CG)

8. travaux réalisés partiellement ou annulés